

Mairie de GOUY-SAINT-ANDRE

oooooooo

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2010

Avant d'ouvrir la séance, la Présidente, Mme Françoise THELU demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour deux de nos concitoyens récemment disparus, Raymond PETIT et Victorien PARMENTIER, sans oublier le jeune Médéric qui allait faire partie de la famille d'un conseiller municipal. A u nom du conseil, Mme THELU présente ses condoléances aux familles. La présidente rappelle aussi, qu'un employé municipal, Etienne DEMILLY, a actuellement un problème de santé. Le conseil municipal lui souhaite un prompt rétablissement.

Compte administratif 2009 : (affiché séparément)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le compte administratif de l'exercice 2009.

Budget Primitif 2010 : (affiché séparément)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le Budget Primitif de l'exercice 2010.

Fiscalité locale 2010 :

Le Conseil décide d'augmenter les taux des taxes d'habitation et foncière pour 2010 de 2%. Le produit total des 3 taxes est de 127 844 €, somme à laquelle il convient d'ajouter 16 342 € représentant le montant des allocations compensatrices de l'Etat suite à l'exonération accordée à certaines catégories de contribuables. Le montant des taxes locales se répartit de la façon suivante :

	Bases 2009	Taux 2009	Produits 2009	Bases 2010	Tx 2010 (+ 2%)	Produits 2010
Taxe d'habitation	383 445	11.31%	43 368	396 900	11.54%	45 802
Foncier bâti	330 070	13.65%	45 055	333 800	13.92%	46 465
Foncier non bâti	79 586	43.38%	34 524	80 400	44.25%	35 577
		Total :	122 947		Total :	127 844

Subventions 2010 :

Leur montant a été rehaussé de 5% en 2009. Mme la Présidente rappelle que les associations doivent, selon une délibération du 23 juin 2008, avoir un an d'existence légale pour bénéficier d'une subvention de la commune. Le Conseil vote ainsi qu'il suit le montant des subventions pour 2010 (montant inchangé par rapport à 2009, deux nouvelles associations bénéficiant de la subvention de base, soit 76,22 €) :

- Amicale laïque	1 365,00
- Association des A.C.P.G. 39/45 et CATM	246,67
- Club des Aînés	246,67
- Société de chasse	211,98
- Coopérative scolaire	185,00
- Accordéon-club	159,95
- Association "Mont-Joie 2000"	106,09
- Amicale Tarot-Club	91,76
- Comité des fêtes	295,12
- Groupement propriétaires-chasseurs	91,76
- Gouy-Horizon	76,22
- Les Compagnons d'Art	76,22
- Centre Communal d'Action sociale.....	1 000,00

4 152,44

Travaux de voirie et réseaux en 2010 :

Le conseil décide de faire effectuer en 2010 des travaux d'entretien de voirie sur le chemin de St-Josse, notamment dans sa partie basse en partant du calvaire et dans les virages, soit sur une longueur de 450 m environ. Un devis estimatif a été réalisé par les services de l'Equipement. Pour ce tronçon, le montant des réparations en enrobés (sans revêtement de surface) s'élève à 14 000 € T.T.C. Un appel à concurrence entre au moins 3 entreprises locales sera lancé prochainement.

Des travaux sont à prévoir au fossé communal qui longe la Rue de la Hiraude. Des enrochements ainsi que du béton sont prévus dans le virage afin de freiner l'érosion qui menace la chaussée.

D'autre part, le conseil municipal décide de faire changer les deux armoires de commande d'éclairage public Rues de Maresquel et de Beaurain. Un devis estimatif de 2 300 € a été fourni.

Aménagement de la cantine :

Le conseil municipal a décidé la réalisation d'une cantine scolaire pour la rentrée de septembre prochain. Les travaux sont commencés pour l'aménagement de cette cantine. Il faudra aussi acheter et faire installer le matériel nécessaire. Le changement de la chaudière et du brûleur ainsi que le passage au gaz sont également prévus dans le cadre de cette opération.

Pour ce chantier, des demandes de subvention ont été déposées auprès de l'Etat et du Département. Une aide de 4 453,00 € vient de nous être accordée dans le cadre de la D.G.E.

Travaux de bâtiments en 2010 :

Le conseil décide de faire réaliser les travaux suivants aux bâtiments communaux :

- à la salle polyvalente « Au Chant des Oiseaux » : pour répondre aux prescriptions de la commission de sécurité, des travaux seront réalisés sur le circuit électrique. Ces travaux seront réalisés sous le contrôle du cabinet SOCOTEC avec qui la commune a passé une convention.; des boiseries seront également changées à cette salle (porte-fenêtre, fenêtres)

- des boiseries seront changées aux 2 logements de fonction loués à des particuliers.

Achat de matériel en 2010 :

Le conseil municipal décide de faire les acquisitions du matériel suivant en 2010 :

- achat d'une tondeuse autoportée
- achat de mobilier à la bibliothèque : meubles présentoirs pour des DVD
- achat de mobilier pour la salle derrière le secrétariat de la mairie (prévu en 2009)

Centre de loisirs 2010 :

Fabrice DELCUSE, adjoint responsable de ce service, présente au conseil les vœux de la commission qui s'est récemment réunie. Le conseil municipal prend les décisions suivantes concernant l'organisation et le financement du centre de loisirs 2010 :

- la participation des familles sera de 3,15 € par présence pour les enfants de la commune, de 6,30 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur mais scolarisés dans la commune et de 8,92 € pour les enfants domiciliés à l'extérieur de la commune. Le tarif sera modulé pour les familles à faible revenu : une réduction de 10% est accordée aux familles bénéficiant du R.S.A. ou de l'allocation de fin de droits, sur fourniture du justificatif ;

- la participation minimale pour toute inscription sera de 10 présences ; pour les familles de plus de 2 enfants, la participation sera calculée sur 2 enfants uniquement ;

- le centre fonctionnera du 05 juillet au 30 juillet 2010, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 14 H à 18 H, toute la journée pour les périodes de camping ou de sorties, soit 19 jours de fonctionnement

- les enfants pouvant s'inscrire au centre devront être nés entre le 01 janvier 1997 et le 31 juillet 2005 (toutes les familles concernées recevront un bulletin d'inscription) ;

- le budget prévisionnel est établi de la façon suivante :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Alimentation :	400 €	Participation des familles	1 300 €
Salaires personnel	4 200 €	Prestation de service CAF	1 100 €
Transport, déplacement	800 €	Participation Commune	5 050 €
Entrées parc et divers	800 €		-----
Assurance	50 €		7 450 €
Achat de matériel	600 €		
Primes de camping et autres	600 €		

	7 450 €		

Rémunération du personnel encadrant le centre de loisirs 2010 :

Vu le nombre d'enfants qui pourraient fréquenter le centre, il est nécessaire de recruter une directrice et 3 ou 4 animateurs. Le Conseil fixe ainsi qu'il suit le forfait journalier de rémunération pour le personnel d'encadrement qui sera rémunéré sur la base de 19 jours d'activité : directrice : 55,00 € ; animateur titulaire BAFA : 47,00 € ; animateur stagiaire BAFA : 44,50 €. Pendant les périodes de camping, les animateurs recevront une prime de 25,00 € par jour. Une prime de 40,00 € brut leur sera accordée pour le temps passé à la préparation du centre et au rangement du matériel en fin de centre.

Modification du tarif de location de la salle polyvalente :

Ce tarif n'a pas été modifié depuis 2004. Le Conseil apporte quelques modifications, portant uniquement sur le tarif de location de la petite salle. Le tarif ci-dessous s'appliquera pour tous les contrats signés à compter du 15 avril 2010 :

Utilisation	Petite	Petite	Grande	Grande	Toutes	Toutes
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
Réunion, utilisation diverse (sauf repas), ni vaisselle, ni cuisine	70.00	90.00	100.00	130.00	130.00	160.00
Location une journée (repas, lunch, ...) avec cuisine	70.00	90.00	160.00	190.00	200.00	240.00
Location deux jours (repas, lunch, ...) avec cuisine	90.00	100.00	210.00	240.00	260.00	310.00
Café (enterrement)	34.00	67.00	34.00	67.00	34.00	67.00
Associations de Gouy (1ère utilisation de l'année)	25.00		25.00		25.00	
Associations de Gouy (2ème utilisation de l'année)	84.00		84.00		84.00	
Forfait vaisselle (pour repas ou lunch, avec location 1 ou 2 jours)	30.00	30.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Forfait nettoyage	50.00	50.00	84.00	84.00	84.00	84.00

Commission administrative du C.C.A.S. :

Suite au décès de M. Emile DESEILLE, il y a lieu de réélire un nouveau membre au sein du conseil municipal. **Mme Ginette FAUQUET** est élue membre du conseil d'administration du C.C.A.S..

Délégué au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de MOURIEZ :

Suite du décès de M. Emile DESEILLE, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant de la commune. **Mme Sophie DOZINEL** est élue déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal des Eaux de Mouriez.

Demande de subvention d'investissement à la C.A.F. de Calais :

La commune peut solliciter une subvention d'investissement auprès de la C.A.F. pour l'achat de matériel destiné au centre de loisirs. Or le Conseil a décidé d'acquérir un équipement pour la pratique du badminton, équipement qui sera installé pendant le déroulement du centre aéré. Le montant total de la dépense est de 246,49 € H.T. Le conseil municipal décide de solliciter auprès de la C.A.F. de Calais une subvention pour l'achat du matériel ci-dessus. Montant de la subvention sollicitée : 98,60 €.

Labellisation du sentier de randonnée « Le Campet » ; autorisation d'emprunt des voies communales :

Mme FAUQUET expose qu'un dossier de demande d'agrément et de labellisation auprès de la Fédération Française de Randonnée Pédestre est en cours d'élaboration par la Communauté de Communes pour le circuit du « Campet » situé sur notre territoire communal. Ce circuit empruntant des voies communales, l'autorisation du Conseil Municipal est requise. Le conseil municipal autorise l'emprunt des voies communales par ce circuit.

Création d'un relais assistantes maternelles par la C.C.V.C.A. :

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes a étendu ses compétences facultatives dans le domaine de l'action sociale à la création d'un service « relais d'assistantes maternelles ». Le conseil est invité à délibérer sur cette création. Le conseil municipal émet un avis favorable à la création du relais assistantes maternelles.

Enquête publique pour extension du silo de Lambus :

La présidente expose qu'une enquête publique aura lieu du 19 avril au 19 mai 2010 pour la demande d'extension d'un site de stockage de céréales situé à Lambus, sur la commune de Mouriez. Un avis a été affiché précisant les horaires de permanence du commissaire-enquêteur en mairie de Mouriez. Toute personne intéressée ou qui aurait des observations à formuler peut le faire. Le dossier est présenté aux membres du conseil qui a jusqu'au 02 juin 2010 pour émettre un avis sur cette demande.

Extrait certifié conforme au registre.

L'adjointe au Maire,



Commune de GOUY-SAINT-ANDRE

B U D G E T P R I M I T I F 2 0 1 0

Section de fonctionnement

Dépenses :

Eau	1 000
Electricité	11 000
Combustibles (fuel et gaz)	6 000
Carburants (tondeuse, tracteur)	1 500
Alimentation (centre aéré, colis, goûter, ...)	1 000
Produits de traitement	1 000
Fournitures d'entretien et divers	1 000
Fourniture de petit équipement	4 000
Fournitures de voirie	1 500
Fourn. administratives	4 000
Livres, dictionn. et abonnements	1 000
Fournitures scolaires	4 500
Plantes et divers	1 000
Entretien de terrains	1 000
Entretien de bâtiments	12 000
Entretien voies et réseaux	30 000
Entretien de matériel roulant	8 000
Maintenance logiciels, cloche, extincteurs, .	2 000
Primes d'assurances	7 000
Documentation générale et technique	500
Indemnité du comptable	500
Honoraires DDE (ATESAT)	500
Fêtes et cérémonies	4 000
Transport et entrées piscine école	1 500
Transport et entrées centre aéré	1 500
Frais d'affranchissements	800
Frais de télécommunications (mairie, école,	1 500
Concours divers	1 500
Taxes foncières	2 500
Cotisations CDG, CNFPT, FNAL	2 000
Rémunération personnel titulaire	86 000
Rémunération personnel non titulaire	10 000
Rémunération CAE	7 500
Cotisations URSSAF	15 000
Cotisations IRCANTEC et CNRACL	13 000
Cotisations ASSEDIC	2 500
Assurance du personnel titulaire	4 500
Autres cotisations	1 000
Indemnités élus	22 000
Cotisations retraite sur indemnités	1 000
Service d'incendie du département	15 000
Autres contributions	1 000
Subvention au C.C.A.S.	1 000
Autres subventions	3 500
Intérêts des emprunts	12 000
Secours et dots	200
Annulation de titres années antérieures	1 000
Virement à la section d'investissement	24 953

Dépenses de fonctionnement :

336 453

Recettes :

Concessions cimetièrè	200
Participation familles centre aéré, garderie.	3 300
Contributions directes (taux 2009 + 2%)	127 837
Taxe professionnelle (attrib. CCVCA)	36 105
Taxe addition. à droits de mutation	14 282
Dotatìon forfaitaire Etat	65 742
Dotatìon aux élus locaux	2 783
Particip. CAF centre aéré	1 100
Fonds Départemental de taxe professionne	5 979
Dotatìon nationale de péréquatìon TP	12 263
Dotatìon de solidarité rurale	8 746
Compensation pour exonér. taxe professio:	238
Compensation pour exonér. taxes foncière:	9 554
Compensation pour exonér. taxe d'habitati:	6 550
Location salle polyvalente	5 500
Location café et logements	16 500
Remboursement salaire CAE	6 000
Excédent de fonctionnement 2009	13 774

Recettes de fonctionnement :

336 453

B U D G E T P R I M I T I F 2 0 1 0

Section d'investissement

Dépenses :

Recettes :

Déficit 2009 reporté	68 975	Affectation de résultat 2009	62 444
Capital des emprunts	46 305	Taxe d'urbanisme	2 200
		Fonds de compensation T.V.A. 2008	36 000
		Virement de la section de fonctionnement	24 953
Meubles bibliothèque	3 000		
Voirie Rue de Beaurain		Subvention du Ministère de l'Intérieur	10 000
		Subvention D.G.E.	30 000
Travaux aux bâtiments	27 000		
Desserte local technique	50 000	Subvention Département	15 000
		Subvention fonds parlementaires	20 000
Salle culturelle (R. A.R. 2009)	4 400	Subvention du Département	16 583
Salle culturelle	2 830	Subvention Ministère Intérieur	7 000
		Subvention D.G.E.	24 400
		Subvention C.A.F. (R.A.R. 2009)	10 930
Travaux école et cantine	31 453	Subvention D.G.E. cantine	4 453
Matériel (tondeuse, ...)	20 000		
Révision carte communale	4 000		
Signalisation Rues et N°s maison	6 000		

Dépenses d'investissement :

263 963

Recettes d'investissement :

263 963